

CODE de BRIDGE 2007

Depuis le premier juillet 2008, le nouveau code d'arbitrage s'applique dans les tournois.

Voici les principaux changements :

- Chaque joueur devrait mélanger ses cartes une fois le jeu terminé,
- Dorénavant un joueur de la défense peut demander à son partenaire, qui n'a pas fourni, s'il a une carte de la couleur attaquée (au risque de créer une information non autorisée). Attention si le joueur pouvait fournir, la carte jouée devient une carte pénalisée par l'arbitre.

Avec l'arbitre à la table :

- Une enchère insuffisante peut être remplacée sans autre conséquence par :
 - o L'enchère la moins forte dans la même dénomination si
 - § l'enchère insuffisante est non artificielle, et
 - § l'enchère la moins forte dans la même dénomination est non artificielle.
 - o Une déclaration légale qui, de l'avis de l'arbitre, a la même signification ou une signification plus précise que celle de l'enchère insuffisante.
- Pour la renonce, il n'y a 2 levées de transfert que si le joueur fautif fait la levée de la renonce (en coupant) et que son camp fait au moins une levée par la suite – à noter que l'équité pour le camp non fautif s'applique toujours.